Municipalité
d'Hébertville

Communiqué
Pour diffusion immédiate

Informations concernant le compte de taxes de la municipalité d'Hébertville, secteur Hébertville Station

---

Hébertville 26 novembre 2026. La Municipalité d'Hébertville est au fait des préoccupations exprimées par les citoyens du secteur Hébertville-Station devant des hausses constatées sur certains comptes de taxes municipales 2026 reçus récemment. La Municipalité souhaite donc apporter les précisions suivantes :

Pour bien comprendre la situation, il faut d'abord distinguer certains éléments : le déficit de l'ancienne municipalité d'Hébertville-Station pour l'année 2025, l'uniformisation des taux fonciers mise en place en 2026 et l'harmonisation des évaluations foncières.

Les états financiers audités de l'ancienne municipalité d'Hébertville-Station, produits en octobre 2026 par la firme comptable, font état d'un déficit de fonctionnement pour l'exercice 2025 de 389 879 $. Ce déficit est antérieur à la création de la nouvelle Municipalité d'Hébertville. Le surplus cumulé de 173 545 $ de l'ancienne municipalité a été appliqué en réduction de cette dette faisant en sorte de laisser tout de même un déficit de 216 334 $, à être assumé par les citoyens de cette municipalité conformément à l'article 26 du règlement de fusion. Cet article prévoit que, si une ancienne municipalité termine son dernier exercice avec un déficit accumulé, celui-ci demeure à la charge des immeubles imposables situés sur son ancien territoire. Autrement dit, cette charge aurait été assumée par les contribuables d'Hébertville-Station même si la fusion n'avait pas eu lieu. La dette ne découle donc pas de la fusion et ne sert pas à en financer les coûts.

Pour couvrir cette obligation en 2026, un supplément de 0,13 $ par 100 $ d'évaluation s'applique donc aux immeubles imposables du secteur Hébertville-Station. Ce supplément est temporaire : il s'applique uniquement en 2026 et ne figurera pas sur les comptes de taxes de 2027.

Un autre changement concerne l'uniformisation des taux fonciers de base des trois secteurs. En 2026, le taux résidentiel de base est de 1,03 $ par 100 $ d'évaluation, tandis que les taux commerciaux et industriels de base sont de 1,6274 $, pour les trois secteurs de la municipalité. Pour le secteur d'Hébertville-Station, le supplément temporaire s'ajoute à ces taux. Les effets varient donc selon le secteur et la catégorie de l'immeuble. Ce changement avait d'ailleurs été expliqué lors des rencontres de consultation citoyenne en juin 2025.

Il est vrai que cette uniformisation a un effet particulièrement marqué pour les commerces et les industries du secteur d'Hébertville-Station. En 2025, ces immeubles étaient imposés au même taux foncier que les résidences, soit 1.03 $ par 100$ d'évaluation. En 2026, ils sont assujettis à un taux commercial ou industriel distinct, auquel s'ajoute le supplément de 0,13 $ par 100$ d'évaluation. Il s'agit de deux éléments différents : le changement de taux découle de l'uniformisation, tandis que le supplément est lié au déficit de 2025.

Dans le contexte de regroupement municipal et pour une question d'équité entre les secteurs, les évaluations foncières ont été révisées sur la base de l'ensemble de la nouvelle Municipalité d'Hébertville. Cette démarche entraine des variations de la valeur foncière de certaines propriétés. Dans certains cas, cette variation a une incidence directe sur le calcul de la taxe foncière, indépendamment des changements apportés au taux de taxation.

Les tarifs de certains services, dont l'aqueduc et l'égout, demeurent différents selon les secteurs car ceux-ci n'ont pas été harmonisés pour l'exercice 2026.

La municipalité d'Hébertville est très consciente des enjeux et de l'insatisfaction concentrée sur le territoire du secteur d'Hébertville Station. Il est cependant impératif de comprendre que la Municipalité actuelle n'est aucunement responsable de cette hausse du compte de taxes associée à la gestion de l'ancienne municipalité d'Hébertville-Station.

Enfin, lors de l'analyse des rapports financiers, la Municipalité a été a même de constater encore une fois que les raisons justifiant une fusion demeurent toujours et plus que jamais pertinentes pour rencontrer les obligations municipales à venir tout en maximisant l'efficacité de nos opérations futures

Nous vous rappelons que les citoyens d'Hébertville qui souhaitent obtenir des précisions sur leur compte de taxes peuvent à leur guise, communiquer avec nos équipes dévouées, qui se feront un plaisir de répondre à leurs questions en fonction de leur situation par téléphone au 418-343-3961 ou en personne à nos trois points de services.
La municipalité d'Hébertville

Source :
Marc-Olivier Simard, coordonnateur aux communications
marc-olivier.simard@ville.hebertville.qc.ca